

Société anonyme au capital de € 27 640 648  
Siège social : 16-18 rue Chalgrin – 75016 Paris  
B 300 702 305 RCS Paris  
Lectra.com

## *Résultat des votes des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 30 avril 2010*

### **Assemblée Générale Ordinaire :**

- 58 actionnaires sont présents, représentés, ou ont voté par correspondance et possèdent ensemble 20 359 828 actions (soit 72,57 %) sur les 28 055 625 actions ayant le droit de vote après déduction de 439 889 actions détenues en propre par la société. Le quorum du cinquième des actions ayant le droit de vote requis pour les délibérations est atteint.
- Sur les 20 359 828 actions, 176 638 actions sont assorties d'un droit de vote double et 20 183 190 actions sont assorties d'un droit de vote simple ; le nombre total de voix est donc de 20 536 466.
- Résultat des votes :
  - 1<sup>ère</sup> résolution (approbation des comptes sociaux 2009): adoptée avec 20 534 695 voix pour (99,99 %) et 1 771 voix contre.
  - 2<sup>ème</sup> résolution (approbation des comptes consolidés 2009): adoptée avec 19 750 723 voix pour (96,17 %) et 785 743 voix contre.
  - 3<sup>ème</sup> résolution (quitus aux administrateurs) adoptée avec 20 534 695 voix pour (99,99 %) et 1 771 voix contre.
  - 4<sup>ème</sup> résolution (affectation du résultat de l'exercice 2009) : adoptée avec 20 534 695 voix pour (99,99 %) et 1 771 voix contre.
  - 5<sup>ème</sup> résolution (approbation du montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés) : adoptée avec 20 396 635 voix pour (99,32 %) et 139 831 voix contre.
  - 6<sup>ème</sup> résolution (conventions et engagements visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce) : adoptée avec 20 534 495 voix pour (99,99 %) et 1 971 voix contre.
  - 7<sup>ème</sup> résolution (jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009) : adoptée avec 20 396 635 voix pour (99,32 %) et 139 831 voix contre.
  - 8<sup>ème</sup> résolution (renouvellement du programme de rachat d'actions annuel dont l'objectif est limité à l'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité géré par SG Securities – Société Générale) : adoptée avec 18 494 936 voix pour (90,06 %) et 2 041 530 voix contre.
  - 9<sup>ème</sup> résolution (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales) : adoptée avec 20 534 695 voix pour (99,99 %) et 1 771 voix contre.

## **Assemblée Générale Extraordinaire :**

- 58 actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance et possèdent ensemble 20 359 828 actions (soit 72,57 %) sur les 28 055 625 actions ayant le droit de vote après déduction de 439 889 actions détenues en propre par la société. Le quorum du quart des actions ayant le droit de vote requis pour les délibérations est donc atteint.
- Sur les 20 359 828 actions, 176 638 actions sont assorties d'un droit de vote double et 20 183 190 actions sont assorties d'un droit de vote simple ; le nombre total de voix est donc de 20 536 466.
- Le Conseil d'Administration a exposé dans son rapport à l'AGE les raisons pour lesquelles il recommandait aux actionnaires de voter contre la deuxième résolution, obligatoire en application de l'Article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce.
- Résultat des votes :
  - 1<sup>ère</sup> résolution (ouverture d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions) : adoptée avec 19 657 864 voix pour (95,72 %) et 878 602 voix contre.
  - 2<sup>ème</sup> résolution (délégation au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital complémentaires réservées aux salariés en application de l'Article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce) : rejetée par 19 472 810 voix contre (94,82 %) et 1 063 656 voix pour.
  - 3<sup>ème</sup> résolution (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales) : adoptée avec 20 534 795 voix pour (99,99 %) et 1 671 voix contre.